

LA RÉGION AUX CÔTÉS DES ACTEURS DE LA CULTURE ET DU TOURISME

La Région Ile-de-France déploie plusieurs dispositifs de soutien aux acteurs de la culture et du tourisme :

- Aide exceptionnelle aux lieux culturels : <https://www.iledefrance.fr/lieux-culturels-aide-exceptionnelle-durgence-covid-19>
- Aide exceptionnelle d'urgence pour le spectacle vivant : <https://www.iledefrance.fr/covid-19-aide-exceptionnelle-durgence-pour-le-spectacle-vivant> (volet 2 disponible courant février, sous réserve)
- Aide en investissement pour les aménagements et équipements de protection des lieux culturels : <https://www.iledefrance.fr/lieux-culturels-aide-en-investissement-pour-amenagements-et-equipements-de-protection-covid-19>

La sollicitation de ces aides doit être réalisée avant le 15 février 2021.

Il est également possible pour ces activités de solliciter:

- Le chèque numérique : <https://www.iledefrance.fr/un-cheque-numerique-pour-des-commerces-connectes>
- Le prêt rebond : <https://pret-rebond.iledefrance.fr/>

Plus d'infos

Actualité du 28/01/2021

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
COULOMMIERS PAYS DE BRIE

13 rue du Général de Gaulle
77120 COULOMMIERS

01 64 75 38 90

Nous contacter

